



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

**Conseillers Municipaux absents** : Lydie MILAD

**Délibération N° 41/23**

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 13 mars 2023, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2023 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de l'Abbaye de Silvacane,

Vu le Comité d'Exploitation du 03/04/2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 03/04/2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2023 de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2023 de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	705 938, 76 €	705 938, 76 €
Investissement	783 234,61 €	783 234,61 €
TOTAL	1 489 173, 37 €	1 489 173, 37 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1966)

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 17/04/23  
Et de la publication ou notification le 17/04/23

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023 2

Application agréée E-legalite.com